

NOTRE DAME DE GRACES ET LA NAISSANCE DE LOUIS XIV UN ROI, UNE REINE ET TOUTE UNE NATION IMPLORENT DIEU DE DONNER UN HÉRITIER AU TRONE

Mariés très jeunes en 1615, Louis XIII et Anne d'Autriche, les années passant, n'avaient toujours pas d'enfants ; la question commença à être préoccupante, ne serait-ce que d'un point de vue politique. La Reine priait beaucoup à cette intention. Hélas, en 1630 encore, elle avait eu une grossesse qui n'avait pas plus abouti que les autres. On eût dit qu'il faudrait un miracle. Le miracle eut lieu, après 22 ans de mariage, par l'intercession de Notre-Dame de Grâces.

Le frère fiacre reçoit une promesse et une demande du ciel : Le 27 octobre 1637, tandis qu'il était en prière avec ses confrères dans le chœur, le frère Fiacre, eut une soudaine révélation intérieure: la Reine devait demander publiquement qu'on fit en son nom trois neuvaines de prières à la sainte Vierge, et un fils lui serait donné: la première neuvaine à Notre-Dame de Grâces à Cotignac en Provence, la seconde à Notre-Dame de Paris, la cathédrale, et la troisième à Notre-dame des Victoires, l'église de son couvent. Il faut savoir que deux ans auparavant, encore jeune novice, Frère Fiacre avait reçu la même inspiration, mais avec moins de force et d'urgence. Une nouvelle fois, néanmoins, ses Supérieurs restèrent sceptiques et lui interdirent d'en parler. Ou alors, il faudrait amener une preuve.

Six jours plus tard, le 3 novembre vers les 2 heures du matin, le pieux frère dans sa cellule est tiré de sa prière par des cris d'enfant. Étonnement et frayeur : il se trouve en face de la Vierge Marie, qui lui montre sur ses bras un enfant vagissant : "N'ayez pas peur, dit-Elle, je suis la Mère de Dieu, et l'enfant que vous voyez est le Dauphin que Dieu veut donner à la France ." Et la vision disparaît puis se manifeste à nouveau un court moment mais sans plus dire un mot. Enfin, deux heures plus tard, Marie se fit voir encore, mais seule, et dit : "Ne doutez plus mon enfant de ce que vous avez déclaré à votre confesseur. Pour marquer que je veux qu'on avertisse la Reine de faire trois neuvaines en mon honneur, voilà LA MEME IMAGE qui est à Notre-Dame de Grâces, en Provence, et la façon de l'église ."

Et Frère Fiacre vit avec précision le tableau ainsi que le chœur où il se trouvait (comme aujourd'hui).

Immédiatement mis au courant, ses Supérieurs qui, comme lui, ne s'étaient jamais rendus à Cotignac, consultèrent des amis qui avaient fait le pèlerinage : les descriptions correspondaient. Le 5 novembre, on rédigea un procès-verbal de tout cela, que toute la communauté des Augustins contre signa, à l'intention du Cardinal de la Rochefoucauld. Car ces trois neuvaines étaient devenues une affaire d'Etat. Tôt informée, la Reine se mit à croire, dans la Foi, en la réalisation de ces promesses du Ciel transmises par Frère Fiacre. Son époux en entendit parler, de son côté. Mais l'avis du Cardinal était déterminant, et celui-ci se renseignait. Bref, le temps passait.

Mais sous une forte inspiration intérieure, le 8 novembre 1637, Frère Fiacre avait déjà commencé les trois neuvaines au nom de la Reine. Celles-ci se terminèrent le 5 décembre suivant (la Reine l'apprit), soit, ainsi que le fait remarquer discrètement la biographie du vénérable Frère, "précisément neuf mois avant la naissance du futur Roi Louis XIV" !

Aux premiers jours de février 1638, la Reine sentit l'enfant remuer en elle; elle n'eut plus qu'un désir: connaître le fameux Frère Fiacre. L'humble religieux fut donc obligé de se rendre au Louvre où, aussi confus qu'ému, il vit la Reine s'agenouiller devant lui et le remercier. C'est dire combien Anne d'Autriche avait confiance en l'heureux aboutissement de sa grossesse ! Peu après, il dut également rencontrer le Roi qui le chargea, ainsi qu'un confrère prêtre, d'aller à Cotignac. Le 7 février, l'ordonnance royale leur prescrivant ce voyage leur parvenait. Le Roi veillait à tout ce qui pouvait faciliter le voyage: en fin de lettre, il ordonnait à tous les gouverneurs et lieutenants généraux de donner aux porteurs du pli libre et sûr passage... en leur faisant toute faveur et assistance si besoin est requis, en tout . Frère Fiacre n'en demandait pas autant pour se mettre en route!

Le Voeu de Louis XIII : Alors que depuis 1635 la France était en guerre avec l'Espagne, alliée à l'Empire, et essayait de sérieux revers militaires, l'idée de s'engager dans un voeu, de vouer le pays entier à Notre-Dame, était dans l'air. Louis XIII lui-même, Roi pieux, avait déjà esquissé diverses formules de consécration, conseillé par son confesseur, le Père Caussin; en novembre 1637, un texte était enfin soumis au Parlement; il sera signé par le Roi le 10 février 1638 et

enregistré comme loi c'est le fameux VOEU DE LOUIS XIII -, (qui sera rappelé chaque année en la fête de l'Assomption de Marie, le 15 août). Que s'était-il donc passé en cette période ?

Le Père Caussin, selon sa biographie, poussa le Roi à promulguer la consécration de la France aussitôt qu'on ne douta plus de la grossesse de la Reine - en février 1638, celle-ci était enceinte de deux mois. Par ailleurs, trois jours avant le 10 février, Louis venait d'envoyer au sanctuaire de Cotignac un Frère Augustin déchaussé de Paris, le frère Fiacre (1609-1684), avec son supérieur, pour qu'y soit célébrée pendant neuf jours la sainte messe, précisait l'ordonnance royale, afin que, par l'offrande de ce grand sacrifice, il plaise à la Divine Bonté d'accorder à la Reine, son épouse, une heureuse lignée et de conduire à la fin désirée le fruit dont toute la France espère qu'elle est enceinte . Le début de la lettre mentionnait les grandes assistances que plusieurs femmes enceintes ont reçues pour la conservation de leur fruit par l'intercession de NOTRE-DAME DE GRACES .

Le Roi et la Reine étant absolument sûrs, dans la Foi de l'heureux terme, il devenait absurde, voire indécent d'attendre encore avant de promulguer le fameux VOEU de Louis XIII, conçu comme un remerciement. Trois jours plus tard, le Roi signait donc cette Consécration qui vouait la France à Notre-Dame.

La grossesse d'Anne d'Autriche fut ainsi la cause, occasionnelle sans doute, mais aussi déterminante de Pacte du 10 février. Plus encore : il faut dire que cette Consécration fut un acte de foi chrétienne véritable.

Naissance de Louis Dieudonné : Le 5 septembre 1638 naissait l'héritier au trône, regardé par le couple royal comme une grâce obtenue par Notre-Dame de Cotignac, qu'ils prénomment Louis Dieudonné. Louis XIII, annonçant l'heureux événement aux ambassadeurs, s'exprimait ainsi dans sa lettre: "Tout ce qui a précédé la délivrance de la Reine, le peu de durée de son travail et toutes les circonstances de la naissance du Dauphin font voir que ce fils lui est donné de Dieu par la puissante intercession de la Sainte Vierge."

Quatre ans et demi plus tard, le Roi mourait nommant Anne d'Autriche Régente du Royaume, elle le sera jusqu'en 1661. Pour son fils, alors âgé de 5 ans, elle espère une royauté qui soit illuminée par la Foi. En témoigne le tableau qu'elle fit peindre à ce moment du futur Roi idéal, lequel est représenté à genoux, offrant pieusement à Notre-Dame son sceptre et sa couronne (ce ne sera pas exactement l'image que l'histoire retiendra du Roi Soleil). Et c'est Frère Fiacre qui est chargé d'acheminer le tableau jusqu'au Sanctuaire de Cotignac, en avril 1644, pour y être appendu .

La visite de reconnaissance de Louis XIV et d'Anne d'Autriche à Notre-Dame de Grâces : La Régente Anne d'Autriche et le Roi Louis XIV, au début de son règne vont avoir l'occasion de venir à Cotignac. Cette occasion leur fut fournie par la signature du Traité des Pyrénées , réconciliant en 1659 la France et l'Espagne. Était prévue une rencontre des deux Rois, sur la frontière commune. Ce sera le samedi 21 février que le cortège royal arrivera à Cotignac.

Un seul chemin carrossable (au sens propre!) atteignait alors le Sanctuaire, depuis la route de Montfort. Encore fallut-il l'élargir. Ce chemin de LOUIS XIV - ainsi fut-il baptisé, Louis, la Reine et tout le cortège le suivirent jusqu'à l'escalier qui reçut le même nom. Le jeune Roi, qui avait 21 ans, fit don de sa bague en or et d'un cordon bleu. L'histoire le précise : il s'agit d'un long cordon de moire bleu céleste que portaient les membres du prestigieux ordre de chevalerie du St Esprit. Louis XIV en était, comme tous les membres de la Famille Royale. C'est le mois de juin suivant qu'avait lieu le 2e grand événement surnaturel de Cotignac : l'apparition de Saint Joseph.

De retour à Paris, Louis XIV manda bientôt le Frère Fiacre pour aller offrir en son nom à Notre-Dame de Grâces, plusieurs exemplaires dudit Traité des Pyrénées ; ce dont Frère Fiacre s'acquitta en mars 1661, avant de continuer son pèlerinage vers Rome, mandaté cette fois par la Reine Anne. Celle-ci mourait en 1666. Un an après, dans le sanctuaire, Louis XIV faisait apposer une plaque à la mémoire de sa mère, rappelant qu'il fut donné à son peuple par les vœux qu'Anne d'Autriche a faits dans cette église. Elle s'y trouve toujours, bien lisible.

La mort du frère fiacre et la donation de son cœur : A son tour, le 16 février 1684, Frère Fiacre s'endormait dans le Seigneur. L'annonce de sa mort, répercutée par Le Mercure de Paris, fit quelque bruit! Un mois avant sa mort survenue le 16 février 1684, Frère Fiacre avait émis le souhait suivant qui est bien de l'époque:

"Très Sainte Vierge,

C'est à l'église de Notre-Dame de Grâces que j'ai fait le premier pèlerinage pour obtenir un dauphin à Louis XIII et à Anne d'Autriche, qui m'ont envoyé en ce saint lieu pour demander cette grâce à Dieu, après 22 ans qu'ils ont été sans avoir d'enfants. C'est pourquoi à la Sainte Vierge (de Cotignac), j'ai signé du plus pur de mon sang la présente donation de mon coeur." Frère Fiacre - Paris, le 1er janvier 1684

Et sachant qu'il allait bientôt mourir, il montra ce testament à son Supérieur un peu surpris, lui remit une lettre à faire parvenir au Roi après sa mort et l'assura que ce dernier se chargerait de rendre possible la réalisation de ce vœu ! Les choses se passèrent effectivement ainsi. Deux semaines après le retour à Dieu du vénérable Frère, Louis XIV écrivait aux Pères Oratoriens de Cotignac de recevoir le coeur de Frère Fiacre dans leur église, où il fut effectivement gardé. Il ne reste aujourd'hui que le double écrin de plomb qui l'avait contenu. Une plaque indique l'endroit du mur gauche où il a été replacé.

Extrait principal du texte du VŒU DE LOUIS XIII, conçu par le Roi comme un remerciement. Le Roi commence par rappeler, d'une manière générale, les divers événements de son règne dans lesquels s'est manifesté le secours du ciel, comme les divisions des partis, la rébellion protestante et les guerres étrangères ; puis, il déclare que ne se trouvant pas assez digne de présenter lui-même ses remerciements à la Souveraine Majesté, il prend pour médiatrice de sa reconnaissance envers Dieu, Celle qui a été la médiatrice des bienfaits. C'est pourquoi il ajoute :

"A ces causes, nous avons déclaré et nous déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge Marie pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, et nous avertissons le sieur Archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que tous les ans, fête et jour de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand-messe, qui se dira en son église cathédrale, et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en la dite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et les corps de ville, avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux processions générales les plus solennelles ; ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises, tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et faubourg, et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris. Exhortons pareillement les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales, et autres de leurs diocèses, entendant qu'à la dite cérémonie les cours de Parlement et autres compagnies souveraines, et les principaux officiers des villes y soient présents, et d'avertir tous les peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de nos ennemis, qu'il jouisse longtemps d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révééré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons tous été créés, car tel est notre plaisir."

Donné en Saint-Germain en Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente-huit et de notre règne le vingt-huitième.

Signé: **Louis**